



Le 07/07/2025 - Communiqué de presse - Auteur : Mairie de Colomiers | Temps de lecture : +/- 4 minutes et 45 secondes

La Cité éducative de Colomiers renouvelée pour trois ans : l'action collective au service de l'éducation et de la réussite dans les quartie...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colomiers, le 7 juillet 2025

La Cité éducative de Colomiers renouvelée pour trois ans : l'action collective au service de l'éducation et de la réussite dans les quartiers prioritaires columérins

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le temps scolaire. À Colomiers, les quartiers prioritaires sont couverts par le dispositif Cité éducative depuis 2022. Ce lundi 7 juillet 2025, à l'occasion du comité de pilotage accueilli à l'Hôtel de Ville de Colomiers, les partenaires ont officiellement procédé à la signature de la nouvelle convention pour la période 2025-2027, en présence notamment de Barbara Ballavoisne, secrétaire générale adjointe, sous-préfète à la ville, Jérôme Vial, directeur académique des services de l'éducation nationale adjoint, Gaëtan Cognard, conseiller métropolitain délégué à la politique de la ville et Catherine Clouscard-Martinato, adjointe au maire chargée de l'éducation représentant Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers et vice-présidente de Toulouse Métropole.

Le renouvellement du label vient conforter sa pertinence et sa capacité d'action au bénéfice des jeunes de 0 à 25 ans. **Plus de 2 000 jeunes columérines et columérins** en ont déjà bénéficié à

travers **125 actions menées sur le territoire depuis 2022.**

Les Cités éducatives permettent d'apporter des réponses nouvelles afin de renforcer les politiques déjà engagées pour répondre au mieux aux besoins de chaque territoire. Ce renouvellement du label proposé par le Gouvernement fait de l'éducation une grande priorité partagée et doit permettre aux partenaires de l'éducation, particulièrement aux communes, de continuer à mettre en commun leurs expertises et leurs compétences au service des quartiers prioritaires et de leurs jeunes habitants. Il s'agit ainsi d'incarner une vision cohérente et continue de l'éducation et de construire ensemble l'égalité des chances.

Le plan d'actions de la Cité éducative de Colomiers 2025/2027 est structuré autour de quatre grands objectifs qui fixent les priorités d'actions pour le territoire :

- Permettre à chacun, dans une logique inclusive, de trouver sa place en tant qu'élève, enfant/jeune dans un parcours de réussite scolaire et personnelle ;
- Poursuivre et renforcer la sensibilisation et l'accès à la santé, à la culture, aux activités physiques et sportives ;
- Encourager les publics (0-25 ans) à devenir des citoyens, responsables, émancipés, engagés dans la vie de leur territoire et conscients des enjeux liés à la transition socio-écologique ;
- Accompagner l'exercice des parentalités et les parents en les encourageant à jouer un rôle actif et engagé dans le parcours éducatif de leurs enfants.

Ce renouvellement du label permettra d'assurer la continuité et le renforcement de **certaines actions-phares à l'image du dispositif REMOB pour lutter contre le décrochage scolaire au collège ou encore de l'action menée avec l'association Topophone pour rendre la pratique musicale accessible au plus grand nombre.**

Il doit aussi permettre d'**expérimenter de nouvelles actions, à l'image d'initiatives ciblées sur la santé mentale des jeunes.**

L'État financera le dispositif à hauteur de 876 000 € (292 000 € par an pendant 3 ans). De son côté, la Ville de Colomiers mobilisera des moyens humains et logistiques et contribuera financièrement au dispositif à hauteur de 30%.

« Le Comité interministériel des villes présidé par le Premier ministre le 6 juin dernier porte la volonté de « Bâtir une grande alliance éducative pour l'émancipation et l'épanouissement des enfants et des jeunes », dans laquelle s'inscrit pleinement le dispositif des Cités éducatives. Avec le renouvellement de ce label à Colomiers, nous réaffirmons sa pertinence et son efficacité. Preuve que les Cités éducatives ont trouvé leur place dans l'écosystème éducatif, l'État a augmenté ses moyens et abondera sa contribution de 150 000€ supplémentaires par rapport aux trois dernières années. Je salue l'alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État et des collectivités, associations, habitants, en faveur de la jeunesse. Elle est notre avenir ». Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

« Je me réjouis du renouvellement de cette convention qui se déploie sur le terrain dans des actions coordonnées et très concrètes au bénéfice de nos élèves. La Cité éducative lutte contre les

déterminismes sociaux et répond aux exigences d'égalité des chances. C'est là un enjeu majeur ».

Karim Benmiloud, recteur de l'académie de Toulouse.

« Nous avons fait de la jeunesse et de l'éducation l'une de nos grandes priorités, autour d'enjeux forts que sont l'inclusion, l'égalité des chances, l'ouverture sur le monde. Il s'agit de permettre aux jeunes de prendre pleinement la mesure de leur capacité à réussir, à agir, à changer le monde. Ce défi, il ne peut être que collectif, et c'est là toute la richesse et la force de ce label qui nous permet d'intervenir de manière partenariale et coordonnée dans un but partagé : donner à notre jeunesse les moyens et les outils nécessaires à sa réussite et à son épanouissement. Les très bons résultats de la première édition du dispositif nous ont logiquement conduits à engager son renouvellement. Je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des équipes et partenaires engagés à nos côtés, au service des jeunes et de leur avenir ». **Karine Traval-Michelet, maire de Colomiers, vice-présidente de Toulouse Métropole.**

À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer et mobiliser tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin.

Depuis 2019, ce sont 250 « Cités éducatives » qui ont été labellisées en France, 600 quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficiant de cette démarche de coordination et de solidarité locale en faveur de la jeunesse.

D'une durée de 3 ans, le label Cité éducative se traduit également par le renforcement des moyens publics mobilisés par les partenaires de la politique de la ville et permet d'accéder à des financements pour accompagner des porteurs de projets qui mettent en place des actions innovantes et expérimentales.

Les cités éducatives ont pour objectif d'investir 3 axes nationaux :

- Conforter le rôle de l'école : là où elle est particulièrement attendue, l'École doit être plus attractive et rayonnante sur son environnement ;
- Promouvoir la continuité éducative : la continuité éducative doit être organisée autour de l'école, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes contribuant à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire ;
- Ouvrir le champ des possibles : les enfants et les jeunes doivent trouver, dans leur environnement, les clés de l'émancipation. Les partenaires visent ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

En Haute-Garonne, il existe trois cités éducatives, deux à Toulouse et une à Colomiers.

[Veillez trouver en pièce jointe \(onglet téléchargement\) une photo de la signature \(crédit : Ville de Colomiers\).](#)

CONTACTS PRESSE

Préfecture

Delphine AMILHAU

Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS

Tél : 05 34 21 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK

Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Ville de Colomiers

Frédéric Neuman

06 19 45 88 18

frederic.neuman@mairie-colomiers.fr

VOS CONTACTS

Frédéric Neuman

05 61 15 22 98

06 19 45 88 18

frederic.neuman@mairie-colomiers.fr